



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des territoires**

Metz, le 20 octobre 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau

à

Affaire suivie par : Patricia DI LORETO
Tél : 03 87 28 33 41
E-mail : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

**Monsieur le Maire de la Commune de Louvigny
2 rue du Pré Joli**

57420 LOUVIGNY

Objet : Dossier de déclaration concernant la gestion du rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement du lotissement « Saint Côme et Saint Damien », de 23 lots, sur la commune de LOUVIGNY.

Courrier de demande d'affichage en mairie

Nos Réf : Dossier réceptionné en date du 28 août 2020 – n° 57-2020-00327

P.J. : Un récépissé de déclaration + Un courrier de recevabilité

Monsieur le Maire,

J'ai accusé réception en date du 28 août 2020 du dossier de déclaration déposé par Terralia et en date du 14 octobre 2020 des éléments complémentaires, au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement, concernant la gestion du rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement du lotissement privé de 23 lots à LOUVIGNY.

Je vous précise que le dossier « eaux pluviales », est désormais complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau» et je vous prie de trouver ci-joint le **«récépissé de déclaration»**, clôturant son instruction administrative.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, la copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien adresser un certificat d'affichage comportant le **n° de déclaration n° 57-2020-00327**, et précisant les dates de publication, au service Police de l'Eau à Metz.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Cheffe de l'Unité Police de l'Eau

Céline DELLINGER